Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_01-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

***CONSEIL MUNICIPAL***
***Séance du 15 décembre 2025 à 18 h 00***

**Nombre de membres**

**En exercice :** 43

**Présents :** 37

**Ayant donné procuration :** 5

**Absent :** 1

**Votants :** 42

**Date de convocation :**
9 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 18 h 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

**Membres présents** :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Cigdem AKTAS, Romain ROLLANT, Martine HUBERT, Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Vincent URIEN, Yannick LE CAM, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Maryline PRÉVOST, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Stéphane L'HER, Rachid DYDA, Morgane CREISMÉAS, Ludovic GOUYETTE, Damien GASPAILLARD, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Yildiz ASLAN, Alban ROBINE, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Marina ANDRÉ, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Alexis BRULIN pouvoir à Yannick LE CAM
Valérie ROOS pouvoir à Marina ANDRÉ
Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Jean-Christophe LE GOT
Corentin POILBOUT pouvoir à Boris GUILLOU

**Absente excusée n'ayant pas donné pouvoir** :
Nicole CHAMBON

**Secrétaire de séance** :
Cigdem AKTAS

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_01-DE

| VILLE DE Saint-Brieuc | **République Française**<br><br>**Séance du 15 décembre 2025**<br>**Rapporteur : M. LE BUHAN** |
|---|---|

Conseil municipal

## Délibération

## 1 - Débat d'orientations budgétaires

### Exposé des motifs

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la tenue d'un débat sur les orientations du budget, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédents le vote du budget primitif.

Le débat d'orientations budgétaires s'organise autour des axes suivants :

- le contexte économique ;
- les orientations du budget 2026 ;
- l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;
- le programme d'investissement 2026-2028.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte des grandes tendances des finances du budget principal et des budgets annexes de la Ville pour la période 2026-2028.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Ayant pris en compte l'amendement visant à apporter des modifications en pages 7 et 11 de l'annexe ;

**Après en avoir délibéré ;**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1 ;

Vu la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la circulaire ministérielle n° NOR / INT / B / 93 / 00052 / C du 24 février 1993, précisant que la teneur du débat d'orientation budgétaire est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale la République (NOTRe) ;

Vu la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 du 19 décembre 2023 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal approuvé par délibération n° 11 du 26 octobre 2020 ;

Vu l'avis de Commission des Finances ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_01-DE

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**PREND ACTE** du débat sur les orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes de la Ville de Saint-Brieuc pour les années 2026-2028.

| Le Maire | La secrétaire de séance |
|---|---|
| M. Hervé GUIHARD | Mme Cigdem AKTAS |
| MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor) | |